



24 Mars 2021

## Communiqué de presse

---

### La CSF est favorable à une fin de vie libre et choisie !

---

Le 8 avril 2021 sera débattu à l'Assemblée nationale une proposition de loi portée par Olivier Falorni pour une « *fin de vie libre et choisie*. »

La Confédération Syndicale des Familles (La CSF) est consciente que cette proposition suscitera un débat au sein de l'assemblée nationale et de la société, tout comme dans son mouvement familial.

Dans ce contexte, elle rappelle son positionnement porté depuis 2018, suite aux débats sur la loi bioéthique.

La CSF est **favorable à une loi qui permet d'anticiper sa fin de vie avec une demande personnelle écrite et modifiable, comme pour les directives anticipées**. En ce sens le terme fin de vie libre et choisie semble plus adéquat et moins choquant que l'Euthanasie ou suicide assisté

En complément de cette problématique, La CSF tient à rappeler **l'importance des services de soins palliatifs**, dont la mise en place permet aux patients d'avoir une fin de vie digne et aux familles de vivre le deuil plus sereinement. Il faut continuer leur développement sur tout le territoire. Pour que les personnes qui le souhaitent puissent avoir accès à une fin de vie choisie et libre, il faut aborder ces deux axes, qui sont complémentaires et indissociables.

**La CSF soutient cette proposition de loi et restera attentive aux dispositifs mis en place sur la fin de vie.**

Johan Jousseume  
Responsable secteur Familles  
[jjousseume@la-csf.org](mailto:jjousseume@la-csf.org)  
07 83 99 38 26

Charlotte Barre  
Chargée de mission Familles  
[cbarre@la-csf.org](mailto:cbarre@la-csf.org)